

N° 1795 – IN 511

Dépôt : 23.03.2023
Traitement Bureau CDV : 03.04.2023
Développement/Urgence : NON/NON
Délai de réponse : 03.08.2023

Interpellation du RPJ relative à la sécurité des prévôtois après le transfert de la ville dans le canton du Jura

Introduction

A la suite d'informations contradictoires qui circulent à Moutier et au regard des projets actuellement discutés dans le canton du Jura, les Prévôtois souhaitent connaître de quelle manière et avec quels moyens le Conseil municipal entend assurer la sécurité des citoyens dès l'entrée de la ville dans la RCJU.

Développement

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la sécurité en ville de Moutier est assurée prioritairement par des agents de la police cantonale bernoise : policiers formés à l'école de police, porteurs d'arme et chargés des tâches essentielles relatives à la protection des citoyens.

Un certain nombre de tâches subalternes ont été confiées à d'autres prestataires tels qu'au service de la Police administrative et Protector.

Qu'en sera-t-il pour Moutier dès le 1 janvier 2026 ?

Le Conseil municipal peut-il nous indiquer quelle stratégie il privilégie aujourd'hui ? S'agissant des décisions de principe, nous aimerions savoir s'il entend miser sur une police dite de proximité, en recréant un corps de police municipale, ou s'il envisage plutôt une collaboration avec la police cantonale.

Le Conseil peut-il nous renseigner sur la manière dont il entend assurer cette sécurité publique, par exemple :

- Pour les tâches essentielles dévolues à la police cantonale actuelle, en particulier la présence en ville et la gestion des piquets de nuit ?
- Pour les diverses demandes d'autorisation relatives à l'organisation de manifestations ?
- Pour la pose et le contrôle des signalisations lors de chantiers ou d'événements dans les rues de la ville ?
- Pour le contrôle des parcages et des zones bleues ?
- Pour le droit d'amender les automobilistes récalcitrants ?

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 23 mars 2023

Signature (s) :
RPJ, 1^{ère} signataire :

Mme Chantal Mérillat (4)
MM. Grégory Mosimann, Enzo Dell'Anna et Claude Mottaz